

## PLF 2023 : 35 M€ prévus pour les COMP ; « beaucoup d'universités partantes » (S. Retailleau au Sénat)

News Tank Éducation & Recherche -

Paris - Actualité n°268120 - Publié le 20/10/2022 à 13:06

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/10/2022 à 08:36



Sylvie Retailleau en audition au Sénat le 19/10/2022 -

« Sur les contrats d'objectif et de moyens et de performances, rien n'est encore décidé, nous travaillons encore la copie. Ce qui est sûr c'est que beaucoup d'universités seraient partantes. Mais des questions se posent notamment sur le profil, sachant que cela a vocation à être généralisé à tous les établissements. Donc est-ce qu'on le fera dès la première année pour tous, mais peut-être pas sur tous les points ? Ou est-ce qu'on le fera sur certains établissements et on généralisera ? Nous n'avons pas encore fixé la méthode complètement. »

C'est ce que déclare [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 20/10/2022, devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, lors de son audition sur le PLF (Projet de loi de finances) 2023. Celui-ci prévoit notamment 35 M€ au programme 150 de la Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) pour ces futurs COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) qui visent à « renforcer une visibilité pluriannuelle des universités sur leurs moyens et leur implication pour la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires », selon la ministre.

Cette enveloppe « s'ajoute à celle déjà prévue pour le dialogue stratégique et de gestion ». Elle rappelle que cette mesure est une de ses « priorités ».

Interrogée sur le modèle économique des Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), elle indique : « Il est clair que nous devons accompagner aujourd'hui les Crous et le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) vers un modèle économique logement et restauration, en considérant des partenariats, de façon beaucoup plus globale. »

Il s'agit de « modèles un peu différents, multi-partenaires, multi-acteurs, dans lequel les Crous et le Cnous continuent à jouer pleinement leur rôle », par un travail à mener avec « des acteurs territoriaux, des bailleurs sociaux ».

## « Le budget du MESR en hausse de 3,6 Md€ depuis 2017 »

Dans son propos liminaire, Sylvie Retailleau présente les grandes enveloppes et les objectifs du projet de budget 2023. Elle rappelle que le budget du MESR « progresse de près de 1,1 Md€ par rapport à 2022, hors financements issus de France 2030, et qu'il est en constante augmentation depuis 2017, avec +3,6 Md€. »

« C'est une hausse d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte économique et géopolitique très compliqué, avec des dépenses massives engagées par le Gouvernement en faveur notamment des mesures de pouvoir d'achat des Français. »

Les crédits prévus pour 2023 sont de 25,7 Md€ répartis suivant trois programmes sous la responsabilité du MESR :

- Le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » doté de 14,8 Md€
- Le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de 7,8 Md€
- Le programme 231 « Vie étudiante » de 3,1 Md€.

## La compensation du point d'indice, « une ligne rouge »

Selon la ministre, cette hausse poursuit trois principaux objectifs :

- « La compensation du point d'indice pour l'ensemble des établissements, de 500 M€ et qui était pour moi une ligne rouge et un point important de ce budget, pour le futur de nos établissements puisqu'il est soclé.
- Préserver la trajectoire de la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), soit 400 M€ supplémentaires notifiés.
- Financer un ensemble de mesures nouvelles ou reconduites, notamment pour la réussite des étudiants et l'amélioration de leurs conditions de vie, à hauteur de 200 M€. »

## Enseignement supérieur : « 50 M€ soclés pour des places supplémentaires en licence et master »

Sur le programme 150, la ministre indique que la hausse des moyens, « de 700 M€ permettra d'améliorer la réussite des étudiants et de renforcer la visibilité pluriannuelle des établissements sur leurs moyens. »

« Il y a trois blocs de mesures : le premier ce sont les 143 M€ de la LPR. Le second de 364 M€ c'est la compensation du point d'indice, auquel on ajoute 9 M€ de crédits de titre 2 pour les établissements n'ayant pas les RCE (Responsabilités et compétences élargies). Le troisième bloc ce sont 160 M€ de mesures nouvelles ou pérennisées », dont elle donne quelques exemples.

- « La prise en compte de la hausse de la démographie des étudiants : nous avons pérennisé les 50 M€ précédemment ouverts sur le Plan de relance pour des places en licence et master qui sont aujourd'hui soclées, et nous avons ajouté 8 M€ pour maintenir le taux d'encadrement par rapport à la hausse prévue d'environ 6 000 étudiants.
- 13 M€ pour la prise en compte liée au surcoût des stagiaires dans les Inspé, en complément de crédits du MENJ (Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse).
- 8 M€ pour les places en formation en santé à la rentrée 2023-2024 (les quatre mois de 2023) dont la création des huit UFR (Unité de formation et de recherche) d'odontologie, la hausse du taux d'encadrement en deuxième cycle et la création d'un nouveau site aux Antilles.
- 30 M€ de plus en CP (Crédits de paiement) sur l'immobilier et 114 M€ en AE (Autorisations d'engagement) notamment pour lancer le campus HU (Hospitalo-universitaire) Grand Paris Nord.
- La compensation en base de mesures RH (Ressources humaines) transversales mises en œuvre en 2022 pour 17 M€, comme les revalorisations de personnels administratifs, sociaux et de santé. »

## Formation des fonctionnaires à la transition écologique : « Les chercheurs seront impliqués »

À la question de savoir si les universités allaient participer à la formation de 25 000 cadres de la Fonction publique d'ici 2024 aux enjeux de la transition écologique, annoncée par Stanislas Guérini, ministre de la transformation et la fonction publiques, le 11/10/2022, Sylvie Retailleau indique que « *les chercheurs des organismes et des universités seront impliqués à travers en particulier les Grec (groupes régionaux sur l'environnement et le climat). Le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) est impliqué, et nous travaillons main dans la main avec Stanislas Guérini parce que nos experts et nos chercheurs vont participer activement aux formations des cadres.* »

## Vie étudiante : « Renforcer l'accompagnement des étudiants »

Sur le programme 231, Sylvie Retailleau indique que le PLF 2023 « est la traduction budgétaire des mesures d'urgence annoncées sur le pouvoir d'achat des étudiants, de 135 M€ dont la revalorisation des bourses sur critères sociaux (coût en année pleine en 2023 de 85 M€) et le maintien du repas à 1 € pour les boursiers notamment (50 M€ compensés aux Crous). »

Par ailleurs, le PLF 2023 « permet de renforcer l'accompagnement des étudiants, de mieux protéger leur santé, notamment par :

- Le doublement des moyens dédiés à la lutte contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes), avec +1,8 M€ ;
- le doublement des moyens pour accompagner les étudiants en situation de handicap, soit +7,5 M€ ;
- la réforme des services de santé étudiante, avec 8,2 M€ mobilisés de façon pérenne ;
- les moyens ouverts en 2022 pour la distribution de protections périodiques sont pérennisés ;
- la hausse de 3,5 M€ pour la mobilité étudiante, à l'international et entre académies. »

Selon la ministre, le PLF 2023 « traduit le soutien aux Crous et Cnous, notamment avec le renforcement des services sociaux, car nous créons 40 postes de travailleurs sociaux, et la pérennisation du dispositif de référents étudiants dans les résidences universitaires.

Nous avons ajouté 4 M€ de plus pour remplir les objectifs de la loi Egalim (Loi du 30/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) pour une alimentation équilibrée et de qualité. En plus de la compensation du point d'indice (15 M€ sur le 231), le PLF permet la revalorisation salariale des agents notamment ouvriers, pour 12 M€. »

## Ouverture des centrales d'achat de Crous à des partenaires : un projet à l'étude

Sylvie Retailleau indique travailler avec les sénateurs [Laurent Lafon](#) et [Pierre Ouzoulias](#), afin de définir « un nouveau principe qui entend donner accès au niveau des marchés de la centrale d'achat des Crous à différents partenaires, collectivités ou autres ».

« Outre les économies d'échelle pour le réseau des œuvres, outre les économies que peuvent faire ces partenaires, en incluant aussi les étudiants comme clients, je pense que cela peut être un nouveau modèle. Mais cette piste requiert une évolution législative pour la mettre en œuvre, et nous sommes en train de chercher le bon véhicule. J'espère que nous pourrons aboutir très rapidement et pouvoir expérimenter » ce dispositif.



**Sylvie Retailleau**

**Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche @ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**

### Parcours

Depuis mai 2022

[Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche \(MESR\)](#)  
Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Janvier 2021 - mai 2022

[France Universités](#)  
Présidente de la commission recherche et innovation

Mars 2020 - mai 2022

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)  
Présidente

Janvier 2019 - décembre 2019

[Université Paris-Saclay \(Comue\)](#)  
Présidente

Décembre 2018 - mai 2022

[France Universités](#)  
Membre de la CP2U

Mai 2016 - décembre 2018

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Présidente

Août 2011 - mai 2016

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Doyenne de la faculté des sciences

Juillet 2008 - août 2011

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Vice-Doyenne, Directrice des formations de l'UFR de Sciences

Depuis 2001

[Université Paris-Saclay \(EPE\)](#)  
Professeure des universités

2001 - 2008

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Responsable du Master IST (Information, Systèmes, Technologie)

1992 - 2001

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Maitresse de conférences

-

### Établissement & diplôme

1992 - 1992

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Doctorat en sciences

1989 - 1989

[Université Paris-Sud \(Paris 11\)](#)  
Agrégee de physique appliquée

Fiche n° 16753, créée le 24/03/2016 à 19:21 - Màj le 25/05/2022 à 15:06



## Sénat

Catégorie : Etat

### Adresse du siège

15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06 France

### Général

Date de création

1795

Statut

Chambre haute du Parlement français

Implantations, dont siège

Paris (siège)

## Missions et objectifs

Le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il représente les collectivités territoriales.

- Champs de compétences de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication :
  - l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur)
  - la recherche
  - la culture
  - la communication (presse, télévision, nouveaux médias)
  - la francophonie
  - le sport
  - la jeunesse
  - la vie associative.

## Membres

348 sénateurs

## Présidence

Président : Gérard Larcher.

---

Fiche n° 4398, créée le 28/09/2016 à 18:16 - MàJ le 03/08/2022 à 19:21

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »